



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02127

Numéro SIREN : 425 022 282

Nom ou dénomination : 3 J TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/012957

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/012957**
n° de gestion : **1999B02127**
n° SIREN : **425 022 282 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

3 J TECHNOLOGIES - Société à responsabilité limitée
8 boulevard Marcel Paul Zone Industrielle Pahin Concerto 31170 Tournefeuille -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2030254

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3J TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		8 boulevard MARCEL PAUL 31170 TOURNEFEUILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 5 0 2 2 2 8 2 0 0 0 2 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2015	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	96 265	AG	94 481	1 783
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	115 615	AQ	71 199	44 415
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	832	AS	6	826
		Autres immobilisations corporelles	AT	446 864	AU	234 241	212 693
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	10 960	BE	10 000	960
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	18 818	BI		18 818	
TOTAL (II)		BJ	689 356	BK	409 927	279 498	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	697 178	BY	110 656	586 522
		Autres créances (3)	BZ	76 012	CA		76 012
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	100 000	CE		100 000
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	834 684	CG		834 684	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 014	CI		22 014	
	TOTAL (III)	CJ	1 729 889	CK	110 656	1 619 233	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 419 246	IA	520 584	1 898 731	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
CP				CR			
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3J TECHNOLOGIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	371 178		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	257 827		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	640 006	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	36 762		
	Provisions pour charges	DQ	87 356		
	TOTAL (III)	DR	124 118		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	80 314		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	174 806		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	204 220		
	Dettes fiscales et sociales	DY	448 514		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	226 751		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 134 606		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 898 731		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 082 495		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 010 044	FH	10 665	FI	2 020 709	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 010 044	FK	10 665	FL	2 020 709	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	32 114	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 052 823
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	532 732	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 771	
	Salaires et traitements*					FY	655 861	
	Charges sociales (10)					FZ	269 875	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	67 129
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	58 831
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	17 166
	Autres charges (12)					GE	93	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 636 462
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	416 361	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 425	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	17 425	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 351	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	8 351	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 074	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	425 435	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise		SARL 3J TECHNOLOGIES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	22 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	20 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	43 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	32 571	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 636	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	36 762	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	71 969	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(28 869)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	138 738	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 113 349	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 855 521	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	257 827	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	32 114
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SARL 3J TECHNOLOGIES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SARL 3J TECHNOLOGIES										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives a une reevaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste a poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	92 574	KE		KF	3 690		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	90 002	KQ		KR	25 613	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	832		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	106 629	KW		KX	32 764		
		Matériel de transport *				KY	128 402	KZ		LA	84 449		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	146 882	LC		LD	14 330		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	471 916	LO		LP	157 990		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP	10 960	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	18 818	IU		IV				
TOTAL IV					LQ	29 778	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	594 269	ØH		ØJ	161 681			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste a poste		3		4					
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	96 265	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am des constructions			IS		MG	115 615	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	832	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	139 394	MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP	66 595	MQ	146 256	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	161 213	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	66 595	NH	563 312	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	10 960	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	18 818	2G			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	29 778	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	66 595	ØL	689 356	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice clos le : 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision speciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col 2) col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction residuelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3J TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	89 241	PF	5 239	PG		PH	94 481	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	66 801	PW	4 398	PX		PY	71 199	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	6	QB		QC	6	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	80 013	QE	9 689	QF		QG	89 703	
	Matériel de transport		QH	51 742	QI	33 163	QJ	63 958	QK	20 947	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	108 958	QM	14 632	QN		QO	123 590	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	307 516	QV	61 889	QW	63 958	QX	305 446	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	396 757	ØP	67 129	ØQ	63 958	ØR	399 927	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
Frais d'établissement et de développement TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		89 241			89 241
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	66 801			66 801
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	80 013			80 013
	Matériel de transport	51 742			51 742
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 958			108 958
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		307 516			307 516
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		396 757			396 757
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 3J TECHNOLOGIESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
--	--

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	18 818	UV		UW	18 818			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	132 473		132 473					
	Autres créances clients		UX	564 705		564 705					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 061		5 061					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	45 198		45 198					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 752		25 752					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	22 014		22 014					
TOTAUX		VT	814 024	VU	795 205	VV	18 818				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	80 314		28 203		52 111			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	204 220		204 220						
Personnel et comptes rattachés		8C	165 924		165 924						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	113 693		113 693						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	36 157		36 157						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	114 433		114 433						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 306		18 306						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	174 806		174 806						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	226 751		226 751						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 134 606	VZ	1 082 495		52 111				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	85 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	174 806			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	30 365	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES

Néant ☐ *Exercice N, clos le
31/12/2015

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							WB	
		de son conjoint				moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	25 628	XE	30 042	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 414			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	17 166		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	17 391	
	Amendes et pénalités	WJ	225		Charges financières (art 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	138 738
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
		- imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme		WN	
							- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C G I)	SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	11 205	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art 209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values a taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	

TOTAL I

455 204

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV
		- imposées au taux de 0 %										WH
		- imposées au taux de 19 %										WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW
		- imputées sur les déficits antérieurs										XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG	18 023
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

18 023

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

XI 437 181

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

437 181

XO

SARL 3J TECHNOLOGIES

Cegid Group

SARL 3J TECHNOLOGIES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3J TECHNOLOGIES</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	65 053
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Prov indem depart retraite	8X	17 166	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
C3S	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	17 166	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne W11

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3J TECHNOLOGIES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	352 114	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	259 063		Dividendes		ZE	240 000			
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	611 178		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	371 178			
					TOTAL II	ZH	611 178				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	51 089				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	64 893				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	36 481				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	17 895				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 850)					ST	362 372				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	532 732				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	9 487				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	25 284				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	34 771					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	405 130				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	45 195				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *					0B	655 197				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :					YP	16				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%	
- Numéro du centre de gestion agréé *				XP							
					- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	MERCEDES R350 CDI JJD 07/12/2011	66 595	63 958		2 636	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑩		
		⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪	
I. Immobilisations*	1	22 500	19 863	19 863			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			19 863			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES		Néant ☒ *			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22.8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

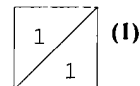
Désignation de l'entreprise : SARL 3J TECHNOLOGIES					Néant ☐ X ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 3J TECHNOLOGIES</u>		Néant ☐ *																				
Exercice ouvert le : <u>01/01/2015</u> et clos le : <u>31/12/2015</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>																				
I Production de l'entreprise																						
Ventes de marchandises	OA																					
Production vendue – Biens	OB																					
Production vendue – Services	OC	2 020 709																				
Production stockée	OD																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF																					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH																					
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	32 114																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
TOTAL 1	OM	2 052 823																				
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																						
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON																					
Variation de stocks (marchandises)	OO																					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP																					
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ																					
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	467 839																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	93																				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY																					
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ																					
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
TOTAL 2	OJ	467 932																				
III Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 584 890																			
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 584 890																				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 072 687																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	5	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	5
Date de cessation	HR																					
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS. OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																						

Formulaire obligatoire
article 38 de l'ann. III au CGI :

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 4 2 5 0 2 2 2 8 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3J TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) 8 boulevard MARCEL PAUL

CODE POSTAL 31170

VILLE TOURNEFEUILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	510

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARBARESCO Prénom(s) JEANNom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 255

Naissance : Date 03081955 N° Département 31 Commune MURET Pays FRANCE

Adresse : N° Voie 5 BIS IMPASSE DES ROSIERS

Code Postal 31470 Commune FONSORBES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique DONDELLI Prénom(s) JEAN JACQUESNom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 255

Naissance : Date 06031961 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Adresse : N° Voie 38 RUE D ANJOU

Code Postal 31170 Commune TOURNEFEUILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

X *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 4 2 5 0 2 2 2 8 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3J TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) 8 boulevard MARCEL PAUL

CODE POSTAL 31170

VILLE TOURNEFEUILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 3J TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 1 898 732 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 257 828 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/04/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 18 023 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	92 574	3 691		96 265
Immobilisations incorporelles	92 574	3 691		96 265
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	90 002	25 613		115 615
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		833		833
- Installations générales, agencements aménagements divers	106 629	32 765		139 394
- Matériel de transport	128 403	84 449	66 595	146 257
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	146 883	14 331		161 214
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	471 917	157 990	66 595	563 312
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	10 960			10 960
- Prêts et autres immobilisations financières	18 819			18 819
Immobilisations financières	29 779			29 779
ACTIF IMMOBILISE	594 270	161 681	66 595	689 356

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	3 691	157 990		161 681
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	3 691	157 990		161 681
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		66 595		66 595
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		66 595		66 595

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	89 241	5 240		94 481
Immobilisations incorporelles	89 241	5 240		94 481
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	66 801	4 398		71 199
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		6		6
- Installations générales, agencements aménagements divers	80 013	9 690		89 703
- Matériel de transport	51 743	33 164	63 959	20 948
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 959	14 632		123 591
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	307 516	61 889	63 959	305 447
ACTIF IMMOBILISE	396 758	67 129	63 959	399 928

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 814 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 819		18 819
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	697 179	697 179	
Autres	76 012	76 012	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	22 014	22 014	
Total	814 024	795 206	18 819

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

Montant

Total

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 999,98 euros décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 19,61 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	20 000	36 762	20 000		36 762
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	70 190	17 167			87 357
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	90 190	53 929	20 000		124 119

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation	17 167	
Financières		
Exceptionnelles	36 762	20 000

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 134 607 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	80 314	28 203	52 111	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	204 220	204 220		
Dettes fiscales et sociales	448 514	448 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	401 558	401 558		
Produits constatés d'avance				
Total	1 134 607	1 082 496	52 111	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	85 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont	30 366			
(**) Dont envers les associés	174 806			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 174 806 euros.

Charges à payer

	Montant
FFNP CHGES EXT	32 920
ASSOCIES INTERETS COURUS	7 979
CONGES A PAYER	45 492
AUTRES CHARG PERS.A PAYER	60 000
CHARGES CONGES PAYES	19 562
ORG SOC. CHARGES A PAYER	25 800
ETAT AUTRES CH A PAYER	18 306
Total	210 059

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCAV CHGES EXT	22 014		
Total	22 014		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

3J TECHNOLOGIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €
Siège social : 8 boulevard MARCEL PAUL ZI PAHIN CONCERTO
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 257 827.63 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 257 827.63 €
- Une somme de 220 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,
un montant de 431.37 €
- et le solde, soit 37 827.63 €
au compte "Report à Nouveau" s'élevant ainsi à 409 005.93 €.

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 431,37 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2016, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2014	240 000.00	470.58	240 000.00	0.00
31/12/2013	153 000.00	300.00	153 000.00	0.00
31/12/2012	180 000.00	352.94	180 000.00	0.00

Copie certifiée conforme
La Gérance



TECHNOLOGIES
8, bd Marcel Paul - B.P. 8000
Z. Pahn - Concerto
31170 TOURNEFEUILLE
Tél. 05 34 50 21 93 - Fax. 05 31 78 04 88